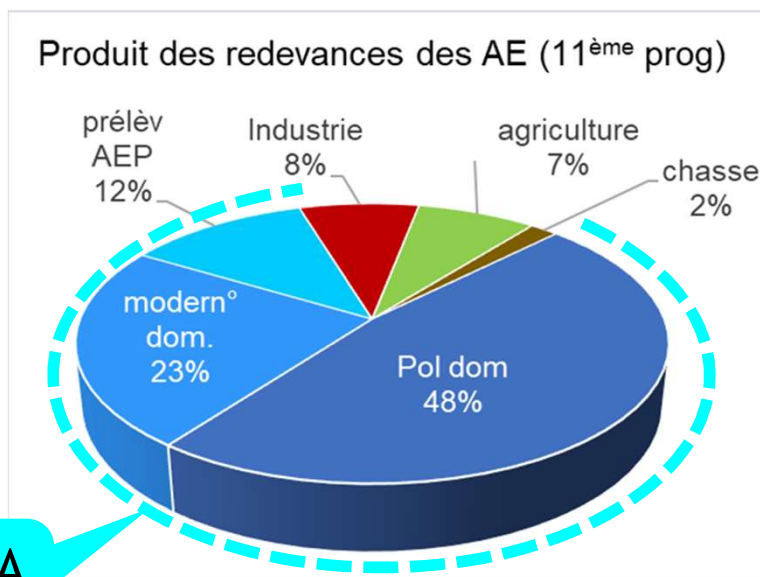


Échanges stratégiques sur la question des redevances et du 12^{ème} programme

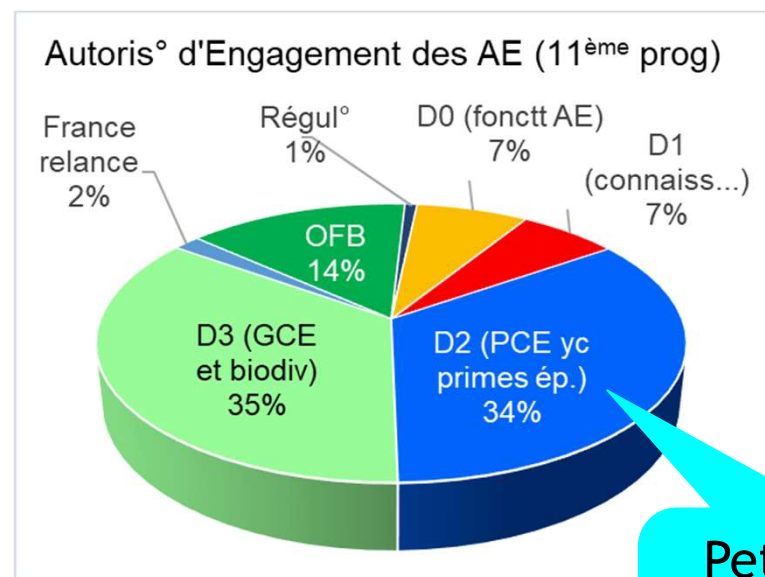
Financement des agences de l'eau 11^{ème} programme : 2,2 Md€/an

→ Qui paye ?

→ Qui est aidé ?



Factures A&A
 82,5%



Petit cycle yc
 prime épuration
 34 %

Échanges stratégiques sur la question des redevances et du 12^{ème} programme

Projet de réforme des redevances des AE

Démarche entamée en 2020

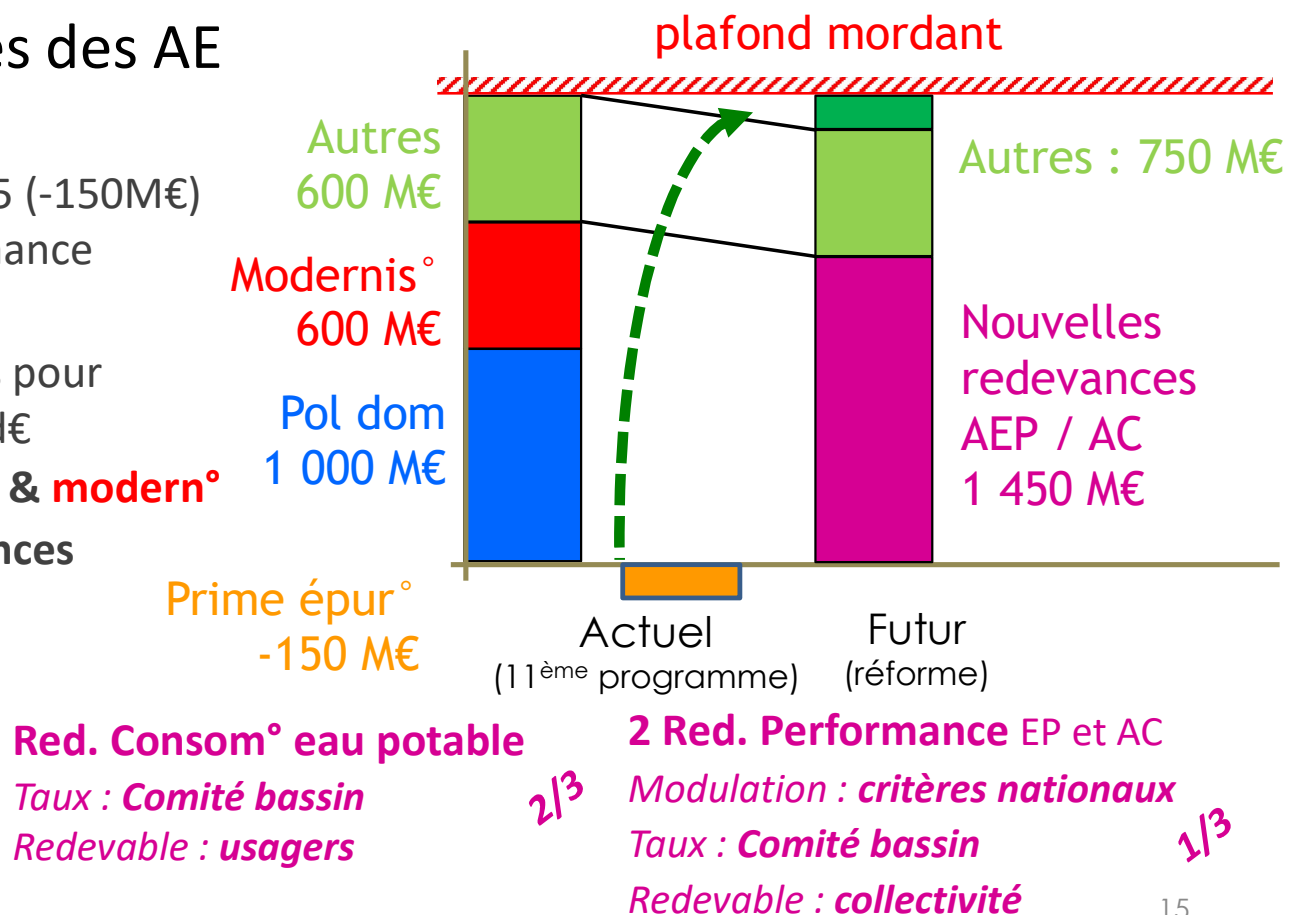
- Suppression primes épuration au 1/1/2025 (-150M€)
 ⇒ plus d'incitation financière à la performance
 ⇒ moduler les redevances / performance
- Dégager potentiel de ressources nouvelles pour biodiversité, mais plafond mordant 2,2 Md€
- ➔ Remplacement des redevances **poll. dom** & **modern^o** **réseaux collecte** par de nouvelles redevances

Travaux pilotés par CCPQSPEA

(Hervé Paul) et AE-RM-C

X >> 10 réunions !

13/10/2023 Assemblée générale FEP - Bordeaux



Échanges stratégiques sur la question des redevances et du 12^{ème} programme

Réforme des redevances des AE financement du Plan eau : article 16 PLF2024

- Augmentation du plafond mordant des agences de l'eau : +150 M€ en 2024 (→ 2 350 M€) puis +175 M€ à partir de 2025 (→ 2 525 M€) soit 300 M€ / 475 M€ de recettes « à créer »
 - Réforme des redevances « facture d'eau » mais pas de garantie sur le produit total...
 - Création de taux planchers redevances prélèvements devrait générer mécaniquement 130 M€ de recettes supplémentaires dont :
 - + 100 M€ sur les prélèvements refroidissement industriel (quasi-exclusivement centrale électrique thermiques)*
 - + 20 M€ sur prélèvement irrigation
- Et majoration +40% des assiettes estimatives si pas de comptage
- Relèvement tarifs redevance pollution diffuse phyto (+/-10%) mais pas de l'assiette → + 37 M€

Échanges stratégiques sur la question des redevances et du 12^{ème} programme

Réforme des redevances des AE financement du Plan eau : article 16 PLF2024

- ♪ Pas de création de redevance « biodiversité » ni « microplastiques / micropolluants »
- ♪ Mais 267M€ de dotation budgétaire programme 113 E&B pour SNB2030 dont une partie reversée au AE si pas de redevance dédiée (100 à 150 M€)



Aucune ligne budgétaire sur le droit d'accès à l'eau

- ♪ Nombreux textes réglementaires d'application :
 - ♪ Répartition du « plafond mordant » par agences
 - ♪ Répartition des aides par domaine
 - ♪ Indicateurs de performance et seuils
 - ♪ Modalités de facturation et de reversement
 - ♪ Modalités d'affichage sur facture d'eau

Enjeux : vote par CB et CA des AE des

- Taux de redevances,
- Progr. aides & condit° d'éligibilité

Urgence textes réglementaires : modification logiciels facturation / recouvrement + avenant convention VEG, AC, concessions, facturation AC par Eau etc.

Échanges stratégiques sur la question des redevances et du 12^{ème} programme

Réforme des redevances des AE financement du Plan eau : article 16 PLF2024

- ♫ GT FNCCR – FU – FP2E – DEB – DGFIP – DGCL amélioration du recouvrement
 - Le recouvrement forcé conjoint Eau + assainissement
 - Le caractère exécutoire des factures d'eau et d'assainissement lorsque privé (peu probable)
 - La facilitation des mesures d'exécution forcée par les agents comptables des régies (accès aux données DGFIP FICOBA et ADONIS)
 - Obtenir le statut des immeubles d'habitation (principale / secondaire)
 - Le classement en créancier prioritaire des SPEA apparaît illusoire
- ♫ Et avec la DHUP et CNIL : la communication des noms et adresses des occupants des logements dans l'habitat collectif individualisé (mutations)
- ♫ Possibilité de réduction de débit en cas d'impayé ? Opposition FU et FP2E. Intérêt service ruraux ?
- ♫ GT FNCCR - FP2E : clausier avenants convention VEG, déversement EU, recouvrement AC par AEP & concessions...